



Service
Urbanisme
Habitat
et
Construction

PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

Voie publique
pour l'aménagement d'un centre de loisirs
LORD-LE-SAUVAGE, le 28.11.11
LA PUYEUX
Pour le Préfet,
de sur délégation,
Tamara Chif de Turin



VILLARD-SAINT-SAUVEUR

5 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Fév.1996

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Generales

LEGENDE	
ZONE 1	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
ZONE 2	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
ZONE 3	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

